

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINSOBRES**

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2016**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 octobre 2016, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOMAGLINO Claude, premier Adjoint, le 26 octobre 2016, à 19 heures.

Présents : M. CREPIN, A. FULCHIRON, F. TESTE, M. VALLOT, C. SOMAGLINO, R. MONTAGNIER, G. PIOLLET, S. BOREL, J. MOUTON (arrivé à 19 h 03 mn), M.C. ROGEZ, D. ROUSSET, L.AUTRAND

Absents excusés : M.P. MONIER, A.M. CORRAND, C. TORTEL

Pouvoir de : M.P. MONIER à C. SOMAGLINO, A.M. CORRAND à G. PIOLLET, C. TORTEL à M. VALLOT

Secrétaire de séance : M. VALLOT

C. SOMAGLINO explique que cette réunion de conseil municipal a été décidée en urgence car celui-ci doit se prononcer sur une déclaration d'intention d'aliéner de l'office notarial ROCHETTE concernant une vente de la Société Civile Immobilière TONIN. En effet, ce notaire nous avait interrogé concernant l'obligation d'une déclaration d'intention d'aliéner pour cette vente. Nous avons répondu que cela n'était pas nécessaire. Or, la zone d'implantation de l'Entreprise TONIN (Uia) est bien dans le périmètre du droit de préemption. La commune doit donc se prononcer sur l'exercice ou non du droit de préemption urbain sur ce bien.

C. SOMAGLINO demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le caractère d'urgence et de l'approuver.

Les conseillers, à l'unanimité, constate et approuve le caractère d'urgence.

C. SOMAGLINO entame l'ordre du jour.

Délibération n° 109-26/10/2016

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION
URBAIN – PARCELLES ZB N° 182-183-232**

C. SOMAGLINO donne lecture du projet de délibération :

« M. le premier Adjoint soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'Office Notarial ROCHETTE, notaires associés à NYONS (Drôme), concernant le bien désigné ci-après appartenant à Société Civile Immobilière TONIN située à VINSOBRES (Rhône), quartier Barnier.

Références cadastrales de la ou les parcelles : section ZB parcelles n° 182,183 et 232, quartier Barnier

Superficie totale : 35 a 66 ca soit n° 182 (5 a 53 ca), n° 183 (20 a 47 ca), n° 232 (9 a 66 ca)

Prix : 350 000 euros.

Acquéreur : SCI TONIN G. N. J. représentée par Monsieur Gérard TONIN, à Vinsobres, RD 94, quartier la Touche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

QUESTION DIVERSES

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 07 mn.

Signature des élus :

Le Maire,
M.P. MONIER
(pouvoir à C.SOMAGLINO)

M. CREPIN

A.M. CORRAND
(pouvoir à G. PIOLLET)

A. FULCHIRON

C. SOMAGLINO

L. AUTRAND

S. BOREL

J. MOUTON

F. TESTE

M. C. ROGEZ

R. MONTAGNIER

M. VALLOT

D. ROUSSET

G. PIOLLET

C. TORTEL
(pouvoir à M. VALLOT)

